

# BBRS

PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CGT.

*En cette période où chacun pense légitimement aux vacances, l'actualité économique et sociale est dominée par les mesures d'accompagnement arrêtées récemment par le Gouvernement.*

*Comme l'a clairement indiqué le 41ème congrès de Lille, la C.G.T. souscrit pleinement à la nécessité d'une lutte énergique contre l'inflation et le chômage.*

*Elle ne saurait, par contre, souscrire au blocage des salaires, à la suspension d'accords conclus, de conventions négociées.*

*Depuis un an, le Gouvernement a pris des mesures qui incontestablement vont dans le sens du changement. Mais quand, aujourd'hui il décide le blocage des salaires, il commet comme l'a indiqué récemment H. KRASUCHI " une injustice sociale, une erreur économique et une faute politique".*

*Comment soutenir, en effet, que les salaires sont responsables de la hausse des prix, quand un salarié sur deux gagne moins de 4.250 Frs ?*

*Comment développer l'économie en imposant des sacrifices aux travailleurs ?*

*Tandis que les salaires seront bloqués, les prix continueront de monter. Déjà des exceptions sont annoncées : prix agricoles à la production, produits alimentaires frais, produits pétroliers, gaz et électricité, matières importées, sans parler des dérapages, des "trous dans le filet du blocage".*

*Pour les personnels du CNRS et de l'INSERM, comme pour tous les travailleurs de la Fonction Publique, le gel des salaires prend effet, de fait, au 1er avril 82, puisque l'augmentation prévue au 1er juillet par les mesures salariales 82 déjà insuffisantes, n'interviendra pas, alors même qu'elle n'était qu'un rattrapage sur la hausse des prix.*

*Cela pourrait se solder par une perte d'environ 700 F au minimum de rémunération et 1250 F à l'indice moyen 328.*

*De telles mesures touchent d'autant plus les personnels du CNRS et de l'INSERM qu'elles s'ajoutent à l'insuffisance des moyens dégagés pour remédier aux déclassements. Par ailleurs, on est en droit de s'interroger sur l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les projets de réforme statutaire envisagés, ou encore, sur la mise en oeuvre, dès le budget 83, de la Loi d'orientation et de programmation de la Recherche et du Développement Technologique, qui vient d'être adoptée par le Parlement.*

*La nouvelle politique dont elle est porteuse serait d'autant plus compromise si le budget 83 n'était pas à la hauteur des objectifs fixés, que l'effet de relance du budget 1982 a été malheureusement entamé par le gel de 25 % des crédits publics qui touche le fonctionnement des laboratoires.*

*A coup sur, il y a mieux à faire pour avancer plus avant dans la mise en oeuvre de la politique nouvelle voulue par la grande masse des travailleurs de notre pays au printemps 1981.*

Notre pays ne souffre pas d'excès de salaires, mais d'excès de gachis. La rigueur dont on parle beaucoup ces derniers temps, consiste à s'y attaquer, à peser sur les profits et les revenus financiers qui se nourrissent de la hausse des prix.

Pour relancer durablement la consommation intérieure pour créer des emplois, les travailleurs doivent disposer de bons salaires, d'un pouvoir d'achat suffisant et dont l'évolution contribue à réduire les inégalités. Cela suppose de rompre avec tout ce qui serait un retour au passé.

De la même manière, une bonne application de la Loi, nouvellement votée, pour la Recherche et le Développement Technologique passe nécessairement par la relance effective de l'activité des laboratoires et la reconnaissance effective des qualifications des travailleurs scientifiques.

POUR LUTTER CONTRE LA VIE CHERE, POUR SAUVEGARDER LE POUVOIR D'ACHAT POUR TROUVER DES SOLUTIONS NOUVELLES, LA C.G.T. FAIT DES PROPOSITIONS. LE SNTRS CGT APPELE LES PERSONNELS DU CNRS ET DE L'INSERM A S'EN SAISIR SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL, POUR EXPRIMER LEUR VOLONTE DE CONTRIBUER EFFICACEMENT A LA LUTTE CONTRE L'INFLATION ET LE CHOMAGE, ET LEUR REFUS DU BLOCAGE DES SALAIRES.

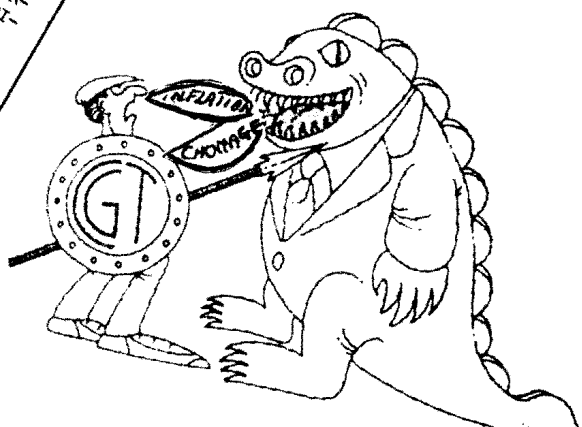
*« nous en appelons au débat et à l'intervention des travailleurs »*

Henri Krasucki

- VIE CHERE**
- PLEINE UTILISATION DES DROITS ANCIENS ET NOUVEAUX DES COMITES D'ENTREPRISES, POUR CONNAITRE LA FORMATION DES PRIX ET DES COUTS.
  - COLLABORATION DES AGENTS DE LA CONCURRENCE ET DES PRIX AVEC LES COMITES D'ENTREPRISES.
  - RENFORCEMENT DES MOYENS DES SERVICES DE CONTROLE DES PRIX.
  - DEVELOPPEMENT DES POSSIBILITES D'INTERVENTION SUR LES PRIX DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATION TELLE L'INDECOSSA CGT.
  - AMELIORATION DE L'INFORMATION SUR LES PRIX DES PRODUITS IMPORTES ET SUR LES PRATIQUES DE PRIX DES ENTREPRISES FRANCAISES.
  - CONSTITUTION DE COMITES LOCAUX DE LUTTE CONTRE LA VIE CHERE.
  - RENDRE PLUS EFFECTIF LE BLOCAGE TEMPORAIRE DES PRIX.
  - REDUCTION DU COUT DU CREDIT A LA CONSOMMATION.
  - EXAMEN DES EFFETS DES AIDES PUBLIQUES A L'EXPORTATION ET CONTROLE DE LEUR EFFICACITE.
  - ELABORATION D'UN NOUVEL INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION ET REFORME DES AUTRES INDICATEURS DE PRIX (PRIX INDUSTRIELS AGRICOLES, PRODUITS IMPORTES).

- POUVOIR D'ACHAT**
- RELEVEMENT IMMEDIAT DU SMIC A 3.600 FRS POUR 169 HEURES
  - MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT DE TOUTS LES SALAIRES RELEVANT DES CONVENTIONS COLLECTIVES.
  - RELEVEMENT DU POUVOIR D'ACHAT DES BAS ET MOYENS SALAIRES.

- RECETTES NOUVELLES**
- CREATION D'UNE TRANSCHE SUPPLEMENTAIRE A 65 % POUR L'IMPOT SUR LE REVENU, A PARTIR DE 23.000 F PAR MOIS ET PAR PART.
  - PRELEVEMENT DE 10 % OU 15 % SUR TOUTS LES REVENUS DU CAPITAL, INTERETS ET DIVIDENDES A L'EXCEPTION DES INTERETS DES LIVRETS DE CAISSE D'EPARGNE.
  - IMPOSITION EXCEPTIONNELLE DES REVENUS SPECULATIFS DES SOCIETES FINANCIERES, BANQUES ET ASSURANCES.
  - TAXATION DES EXPORTATIONS DE CAPITAUX.
  - PRELEVEMENTS SUR LES BIENS RESTANT EN FRANCE EN CAS DE SORTIE ILLEGALE DE CAPITAUX.
  - MISE EN OEUVRE D'UNE VERITABLE POLITIQUE CONTRE LA FRAUDE FISCALE.



ATTENTION IMPORTANT

Vous travaillez dans un laboratoire associé CNRS - INSERM, vous avez le droit de vote

- Au Comité National du C.N.R.S.
- Aux Commissions scientifiques spécialisées de l'I.N.S.E.R.M.

Si vous êtes INSERM ou UNIVERSITE, envoyez votre demande d'inscription avant le 16 août, en précisant :

"Je désire être inscrit en section au CNRS, Bureau du fichier et des élections au Comité National, 23 rue du Maroc 75940 PARIS CEDEX 19.

Si vous êtes CNRS, vous enverrez votre demande d'inscription à l'INSERM, à la rentrée, selon la liste du nouveau découpage des C.C.S.de l'INSERM, qui sera publiée en septembre.

LES FORTERESSES EBRANLEES

□ Le 19 juin, les Citroën fêtaient la victoire de la dignité reconquise, à Tournan-en-Brie, un parc de loisirs acheté par le comité d'entreprise du temps où la Cgt était majoritaire. Dès son éviction, par la direction, et son officine la Cgt, le terrain avait été bradé en catimini. Tourisme et travail réussissent à enlever les enchères, sauvagardant ainsi le patrimoine social d'une Cgt à nouveau majoritaire chez Citroën.

Jean Faucher, président de Tourisme et travail, était heureux, en annonçant l'inauguration du village de vacances de Cogolin, autre symbole : celui de la lutte pour le droit des travailleurs à la Côte d'Azur, contre les forteresses des privilégiés de la fortune.

Des symboles qui donnent tout son sens à la réflexion de Georges Séguy, dans la préface du mou- *Vacances pour un autre temps*, qui s'adressant aux militants du mouvement syndical et associatif, appelle à bien "prendre la mesure des modifications qui se sont opérées et dont nous n'avons pas fini d'apprécier l'importance".

Certes, tous ceux qui ont pris une part active pour que le changement soit bien placé pour apprécier ce qui, depuis un an, va dans le bon sens, sans pour autant fermer les yeux sur la mauvaise loi qui intervient juste au moment des départs en vacances. Cette loi de blocage des salaires, qui a suscité une réponse sans ambiguïté de la part du congrès de Lille, contre laquelle la Cgt a présenté des propositions précises, dont Henri Krasucki vient de rappeler qu'elles ont été avancées pour être discutées : "Il y a, en ce moment, des choix importants à faire. Pour qu'ils le soient dans un sens favorable, il faut vraiment que les travailleurs s'en mêlent de bonne façon". Même dans une période où le phénomène de la concentration des congés sur juillet-août donne l'impression que la France entière est en vacances, alors que la moitié des familles ne quittent toujours pas leur domicile.

Jean Millié

BATAILLE FINANCIERE

UN OBJECTIF  
RAISONNABLE  
R E G L E R  
AVANT  
LE  
DEPART  
EN  
VACANCES  
LES  
6  
PREMIERS  
MOIS  
DE  
L'ANNEE

Secrétaires  
Trésoriers  
adhérents

# L'actualité

- 4 -

## revendicative...

Dans les derniers BRS, en particulier le dernier, des articles ont traité de la situation revendicative, aussi bien générale que spécifique à nos organismes. Depuis, certains éléments d'actualité sont intervenus.

### ▼ LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE.

Celle-ci est revenue en discussion à l'Assemblée Nationale, en procédure d'urgence, après le sort qu'elle avait subi au Sénat (voir BRS N° 213).

Elle a été adoptée le 28 juin par les Députés de la majorité, enrichie par une série d'amendements des communistes et socialistes sur un certain nombre de points d'importance.

Suite aux consultations habituelles, (Conseil d'Etat...) elle sera promulguée au Journal Officiel.

### ▼ LA REFORME DU C.N.R.S.

La Loi d'orientation et de programmation, de la recherche et de la technologie, adoptée, les Décrets visant la réforme du C.N.R.S., peuvent être pris par les Ministères (voir BRS N° 213).

Dans la logique des réformes de 79 le Comité consultatif des personnels doit être consulté, préalablement.

Ce dernier est convoqué pour le 15 juillet.

Notre Délégation y développera les positions du syndicat.

### ▼ LE SUIVI DE CARRIERE

Pour la reconnaissance du déclassement des I.T.A., et l'établissement de la liste nominative des agents sous-classés nous avons gagné que des critères professionnels soit l'élément de mesure de la qualification. C'est une avancée importante par rapport à l'arbitraire précédent encore faut-il utiliser ces acquis comme point d'appui pour impulser une autre démarche et de nouvelles manières de travailler, et veiller à ce que ces acquis ne se retournent contre l'intérêt des personnels.

Les activités exercées par les ITA ont été répertoriées dans 24 branches d'activité professionnelle. Des spécialistes syndicaux et de l'administration, ont défini les niveaux de qualification des emplois types de leur branche.

Ce travail important sera examiné dans une réunion syndicats/direction du CNRS, le 23 juillet, pour harmoniser le travail effectué dans chaque branche.

Ce répertoire des emplois types réalisé rapidement et au niveau national, a besoin d'être confronté à la réalité des emplois exercés par les ITA, pour être amélioré.

Les personnels aspirent à voir leur qualification examinée par des gens capables de comprendre ce qu'ils font et réalisent.

Pour ces deux raisons, nous avons demandé que les C.P.R. examinent la qualification des ITA, en regroupant les agents selon les branches d'activité professionnelle, ou regroupement de plusieurs branches connexes.

C'est ce qui a été retenu dans une réunion entre les syndicats et la Direction des personnels, sous deux formes :

- soit préparatoire à la C.P.R. classique dans des groupes de spécialistes (syndicats, administration),

- soit en C.P.R. composées de spécialistes de la branche ou regroupement de branches d'activités professionnelles.

Il nous faut être attentif au fait qu'il existe des situations de déqualification d'agents qui sont les conséquences de l'absence de démocratie et de la pénurie et de l'austérité qui a prévalu les années passées.

Pour nous, il n'est pas question que les agents dans cette situation soient pénalisés ou déclassés pour des faits dont ils ne sont pas responsables. Il faudra considérer leur qualification à l'origine ou potentielle, et la reconnaître.

Une fois établie la liste des agents déclassés, encore faut-il que les moyens soient dégagés pour reclasser rapidement tous ces agents.

Pour le SMRS CGT, il faut obtenir un plan de reclassement, afin de résorber le retard accumulé, et là nous appelons tous les adhérents à prendre des initiatives dans ce but, et dans ce cas, le seul critère pour nommer les agents est l'ancienneté dans le reclassement.

Ce n'est pas l'attitude de la Direction du CNRS qui se situant dans l'insuffisance des possibilités 82, veut utiliser les critères professionnels, pour reconnaître les niveaux de qualification, comme critère de sélection entre agents du même niveau et demande aux CPR de classer les agents.

Or les critères professionnels ont été définis pour situer les niveaux de qualification des agents et reconnaître leur sous-classement, et non comme critère de sélection entre agents de même niveau, sinon cela reviendrait à admettre qu'il y a une infinité de niveaux de qualification pour les ITA du CNRS.

Le Directeur général, fidèle à une pratique déjà utilisée, veut lancer ce débat dans le laboratoire par les patrons, relevons ce déficit pour montrer la volonté profonde des ITA d'être reconnus à leur niveau de qualification et qu'il existe un retard trop lourd pour qu'il ne soit pas pris en compte en s'en donnant les moyens.

NOUS APPELONS LES ADHERENTS A SE MOBILISER ET A MOBILISER LES COLLEGUES, POUR SOUTENIR NOS POSITIONS AU SEIN DES A.G. OU CONSEILS DE LABORATOIRES, QUI DOIVENT INTERVENIR POUR FAIRE CHANGER DE POSITION LA DIRECTION DU C.N.R.S.